



INFORMATION AUX PARENTS

- CANTINE SCOLAIRE -

Nouvelles modalités d'inscription

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et de garantir des repas frais et locaux aux enfants, le traiteur Pinsolle a décidé de modifier les modalités de commande des repas à compter du **lundi 01 septembre 2025**.

Modalités d'inscription :

- Les inscriptions pour les commandes de repas sont effectuées à l'année, au mois ou à la semaine :
 - La fiche de commande de repas annuelle est remise en début d'année avec le dossier.
 - La fiche de commande mensuelle est remise au service cantine / garderie impérativement avant le 25 du mois.
 - La fiche de commande hebdomadaire est remise au service cantine/garderie impérativement le jeudi soir pour les commandes de la semaine suivante.

Rappel: Il ne faut pas transmettre les fiches de commandes aux enseignantes, mais à Renée et/ou au secrétariat de la Mairie.

- Les annulations pour le lundi et le mardi de la semaine suivante devront être signalées au plus tard le vendredi à 10h.
- Les annulations pour le jeudi et le vendredi devront être signalées au plus tard le mardi à 10h.

En conséquence, il ne sera plus possible d'annuler les repas du jour au lendemain.

Tout repas annulé hors délai sera facturé.

Merci de votre compréhension,

Le Maire,

Stéphane VIRTO

